

toire que mon honorable ami de Jacques-Cartier (M. Monk) a fait subir à l'ex-sous-ministre de l'Intérieur. Que constatons-nous ? Nous voyons qu'en 1899 le Gouvernement a conclu un contrat avec une compagnie connue sous le nom de la North Atlantic Trading Company. J'estime que la question posée par mon honorable ami à ce témoin était parfaitement légitime, et qu'on n'aurait pas dû y répondre de la manière qu'on l'a fait. Je dois dire, avant de parler de cette preuve que je veux discuter dans quelques minutes, qu'il ne convenait pas à l'honorable député qui a eu l'honneur distingué d'être choisi comme président du comité de l'Agriculture—je ne le vois pas ici—de s'oublier au point de rendre la décision qu'il a donnée quand elle lui fut demandée par les membres du comité, ou par mon honorable ami qui interrogeait le témoin, et quand il a dit que ce dernier, M. Smart, ne devait pas répondre à ces questions. Vu qu'un grand nombre de députés ne font pas partie de ce comité, qu'on me permette de faire connaître ce qu'était cette question.

Plusieurs DEPUTES : Règlement !

M. SPROULE : Le rapport de la commission est déposé sur le bureau de la Chambre.

Sir WILFRID LAURIER : Mon honorable ami (M. Gunn) est un nouveau député ; je ne désire pas interrompre son discours, mais je demande à monsieur l'Orateur de décider que l'honorable député n'a pas le droit de faire allusion à ce qui s'est passé au comité sur une question qui est encore pendante devant ce comité.

M. WILSON (Lennox-et-Addington) : A la première réunion du comité, l'honorable ministre de l'Agriculture a proposé que, lorsqu'un témoin aura fini de rendre son témoignage, celui-ci serait immédiatement communiqué à la Chambre, et c'est ce qu'on a fait dans le cas de M. Smart.

Sir WILFRID LAURIER : Mais la cause est encore pendante.

M. L'ORATEUR : Si, ainsi que je comprends, le cas est encore pendant devant le comité de l'agriculture, on ne peut y faire allusion ici.

M. WILSON : Mais ce témoignage a été déposé sur le bureau de la Chambre.

M. L'ORATEUR : On m'a demandé ma décision que j'ai rendue d'après les faits qu'on m'a soumis ; on n'a pas le droit de la discuter.

M. GUNN : J'accepte votre décision, monsieur l'Orateur. Ainsi que l'a dit le très honorable premier ministre, je suis un nouvel arrivé ici et je regrette de m'être écarté du règlement. Mais je suppose qu'on me permettra de lire ce que j'ai recueilli dans les journaux.

M. GUNN.

Plusieurs DEPUTES : Très bien ! très bien !

M. GUNN : On a interrogé un témoin devant le comité de l'agriculture et d'après le compte rendu des journaux, le député de Jacques-Cartier aurait demandé à M. Smart : " Savez-vous. . . "

M. L'ORATEUR : L'honorable député enfreint le règlement en cherchant à revenir indirectement sur cette question.

M. GUNN. : Avec tous ces embarras, il me sera impossible de poursuivre mes observations.

M. BENNETT : Allez donc !

M. L'ORATEUR : Les députés ne devraient pas encourager leurs collègues à poursuivre leurs observations, au mépris de la décision de l'Orateur.

M. TISDALE : Est-il défendu à l'honorable député de répéter ici ce qu'il a lu dans les journaux ?

Sir WILFRID LAURIER : C'est un moyen d'é luder le règlement.

M. LENNOX : Obtenons donc une décision sur ce point.

Des VOIX : A l'ordre !

M. LENNOX : Je soulève la question de règlement. Que monsieur l'Orateur nous dise s'il décide qu'il est défendu à un député de répéter ici ce qu'il a lu dans les journaux ?

M. L'ORATEUR : L'honorable député (M. Gunn), a été rappelé au règlement, parce qu'il a voulu ramener le débat sur des délibérations qui sont encore pendantes devant le comité de l'agriculture. Cette tentative de sa part ayant été déclarée contraire au règlement, il essaye ensuite de donner lecture d'un extrait d'une feuille publique dans le même sens. Je décide donc qu'il y a là tentative d'é luder ma première décision, et cela au mépris du règlement.

M. LENNOX : Vous défendez donc à l'honorable député de lire cet extrait ! C'est parfait.

M. INGRAM : Monsieur l'Orateur, je désire consigner au compte rendu des débats le rapport du comité de l'agriculture, adopté par cette Chambre :

M. McKenzie, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le quatrième rapport de ce comité, dont voici la teneur :

Le comité soumet, pour l'édification de la Chambre, la déposition rendue au cours de la présente session du Parlement par M. James A. Smart, sur l'immigration au Canada, relativement à la participation qu'y a prise la compagnie commerciale de l'Atlantique-Nord.

Pour les dépositions accompagnant ce rapport, voir l'appendice n° 2 du journal.